

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2025

Convocations faites le 4/11/2025

Secrétaire de séance : Christine ARNOUX

Absents : Charlène VERMOT-DESROCHES

ordre du jour :

- Bâtiment Vermot : validation de la phase APD, de l'estimatif du projet et des honoraires
- Droit d'entrée service périscolaire
- Participation de la collectivité pour la complémentaire santé des agents
- Bâtiment AC Automation : loyers, demande de stockage, appartement
- Transfert de la compétence Assainissement à la CCPR
- Animations de fin d'année
- Questions diverses

1. Validation du procès-verbal de la séance du 15 Octobre 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 15 octobre à l'unanimité

2. Bâtiment Vermot : validation de la phase APD, de l'estimatif du projet et des honoraires

Le conseil municipal doit valider la phase APD avec l'estimatif du projet suivant :

Coût total du projet :		1 447 893 €	
Médiathèque et salle multi-usages :	905 376 €		
Cellules commerciales :	273 525 €		
Bâtiment arrière :	103 243 €		
Ingénierie études :	165 750 €		
Total des aides publiques :		860 530 €	-> 59%
Région :	170 540 €	-> 12%	
SYDED :	9 375 €	-> 1%	
Etat :	395 693 €	-> 27%	
Département:	250 000 €	-> 17%	
CAF:	34 457 €	-> 2%	
Reste à charge de la commune :		587 363 €	

A noter qu'un revenu sera généré par les loyers des cellules.

Vote du conseil : validé à l'unanimité.

Honoraires et études : le conseil municipal doit se prononcer également sur le nouveau montant des honoraires suite à la reprise totale du projet :

Ils s'élèveraient à 128 140 € HT (pour l'architecte et les co-contractants- bureau structure, thermicien, acousticien, électricité...).

A ce montant s'ajoute la demande d'avenant de 10 000 € formulée par l'architecte pour la reprise de l'APS, du cahier des charges et pour les études complémentaires sur le bâtiment et la partie stockage.

Le conseil municipal valide la proposition d'honoraires.

Bâtiment passif : Le Conseil municipal doit également décider s'il maintient l'option « bâtiment passif »

Le devis de certification s'élève à : 4 975€HT – 5 970€ TTC

Vote à l'unanimité des voix

3. Droit d'entrée service périscolaire

Actuellement les familles extérieures à Bonnétage, payent un droit d'entrée pour l'utilisation du service périscolaire de 150€ / enfant.

Pour l'année 2024/2025, le déficit du périscolaire s'élève à 18 707.86 €.

Dépenses totales (*alimentations, salaires, diverses fournitures, téléphonie, secrétariat...*) : 82460.05€

Recettes totales (*subvention CAF, facturation aux parents*) : 73 696.51 €

68 élèves fréquentent le périscolaire. Ce qui représente un déficit de 275€ par élève.

50 enfants domiciliés à Bonnétage = 13 750€ de reste à charge pour la commune

18 enfants extérieurs = 5 507€

Le Conseil municipal doit voter le montant du droit d'entrée pour l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil décide de laisser la somme de 150 € pour le droit d'entrée concernant l'année 2024-25. L'année prochaine les nouveaux conseils municipaux seront réunis pour envisager une mutualisation des services

4. Participation de la collectivité pour la complémentaire santé des agents

Pour rappel, lors du Conseil municipal du 11 septembre dernier, il a été décidé de mettre en place la participation employeur pour la complémentaire santé des agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

Dans un souci d'équité entre les agents des différentes collectivités du territoire il avait été décidé d'appliquer le même montant que la CCPR soit 18.60€ / mois / agent.

Ce montant a été revu à la hausse à la CCPR, et les communes voisines à la suite des montants de la complémentaire proposé, à savoir la MNT. Il a été décidé d'augmenter ce montant à 30€.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'appliquer ce même montant pour les agents de Bonnétage qui valide cette proposition à l'unanimité

5. Bâtiment AC Automation : loyers, demande de stockage, appartement

Les travaux d'aménagement des locaux sont quasiment terminés il reste le nettoyage et les peintures. Les locaux seront prêts pour le 1^{er} janvier.

Le Conseil municipal doit délibérer sur le tarif de location pour Meryle ARNOUX et Clara PERROT. Il est proposé 15€/m². La salle commune à l'entrée à gauche reste à la charge de la commune. Le montant des loyers est validé par le conseil municipal.

Nous avons eu diverses demandes récemment :

- Une personne, aide-soignante à l'EPHAD mais qui n'a pas encore le permis souhaite louer l'appartement. Pour avoir l'autorisation de louer, l'EPF demande que quelques travaux d'isolation soient réalisés pour améliorer la performance énergétique.

AC DIAG qui avait réalisé ce diagnostic, conseille d'isoler le plafond, le plancher (déjà fait), d'installer un chauffe-eau thermodynamique et une VMC. Le plancher est fait, le plafond sera fait cet hiver et le chauffe-eau installé.

Le conseil municipal valide et demande à l'EPF de rédiger une convention de mise à disposition

- Les ateliers du Bélieu pour stocker du matériel de décembre à août environ 80m². le conseil valide une mise à disposition gratuite.

Pour information à ce jour l'EPF a encaissé 112 882.81€ de loyer pour le bâtiment AC Automation

6. Transfert de la compétence Assainissement à la CCPR

Le transfert suit son cours

Au prochain CM il faudra délibérer sur :

Une convention de mise à disposition du personnel. Il faudra mettre en place des astreintes aux agents qui nous seront remboursées par la CCPR

L'affectation des résultats avec le résultat de clôture à intégrer dans le budget général

La redevance du 2eme semestre 2025 et la participation des fromageries 2025 nous sera reversée l'an prochain par la CCPR ; nous devons calculer au plus juste ces produits à recevoir.

7. Echange de terrain Maison Mainier

Les acquéreurs de l'usine Mainier souhaitent procéder à un échange avec la commune concernant les deux parcelles ci-contre, d'une surface d'environ 120 m² chacune.

-> Pour les acquéreurs, cet échange permettra de créer des places de stationnements pour les futurs logements.

-> Pour la commune, il offrira une emprise foncière plus importante en vue du futur aménagement du croisement.

Il faut contacter le géomètre ; les frais seront partagés en deux.

8. Chaussée à voie centrale banalisée

Lors de la réunion du mois de septembre, Mme le Maire avait présenté le projet de chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) sur la route du Village Bas (RD 224) . Ce projet a été déposé au PNR pour une éventuelle aide financière

A priori Bonnétage ne serait pas retenu et ne pourra pas bénéficier de la subvention envisagée.

Mme le Maire demande si nous maintenons malgré tout ce projet qui nécessite les investissements suivants :

- Marquage au sol sur environ 2,5km
- L'installation de panneaux de signalisation

Coût total du devis des Signaux Girod : 15 100 € HT soit 18 130 € TTC.

Le conseil municipal souhaite demander d'autres devis et mieux étudier la question ; A voir au budget 2026.

9. Animations de fin d'année

- Samedi 22 novembre : Ateliers cuisine du CCAS
- Samedi 06 décembre: Marché de Noël
- Samedi 10 janvier : Vœux du maire 11H , 19h: Repas Elus & agents